

Séance du 11 avril 2024

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-04-2024-03

Date de convocation le 29/03/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 1
Votants : 12

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, ETCHART, GRAUX, et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M.SALEFRANQUE

Avait donné pouvoir : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 (Compte établi par le trésorier) LOTISSEMENT VALLEE DE LA GEOULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la Commune 2023, pour le budget Lotissement Vallée de la Géoule.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget Lotissement Vallée de la Géoule et des comptes de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter** le compte de gestion du budget Lotissement de la Géoule pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe



Véronique ETCHART

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance

